

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 844

présenté par

M. Salen, M. Cinieri, M. Fromion, M. Vitel, Mme Pons, Mme Boyer, Mme Louwagie, M. Perrut,
Mme Genevard, M. Lazaro et M. Cherpion

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 19 :

« - tendre vers un nombre nul d'élèves... *(le reste sans changement)*. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est absurde de vouloir quantifier la réduction du nombre d'élèves quittant le système scolaire sans qualification. Puisque le projet de loi considère, à raison, qu'il s'agit d'un défi majeur pour la Nation, l'objectif à atteindre doit être ambitieux car il est intolérable de considérer que l'école serait en situation de réussite simplement parce qu'il y aurait deux fois moins d'élèves quittant le système scolaire sans diplôme.